



FIN DU COLONIALISME, RÉFÉRENDUM POUR L'INDÉPENDANCE!

48^e EUCOCO ATELIER DE CONSOLIDATION DE L'ÉTAT SAHARAOUI

1. Étant donné que le conflit du Sahara occidental est une question de décolonisation, il est nécessaire d'encourager des initiatives politiques communes à mener par l'ensemble du mouvement solidaire en donnant la priorité aux **axes** suivants:

1.1. Continuer à soutenir et à promouvoir les initiatives de caractère politique, en faisant pression sur les organismes internationaux (ONU et UE) et sur les gouvernements du Maroc, des États-Unis, de la France et de l'Espagne, ainsi que sur les autres gouvernements pour:

- ◆ La tenue du référendum d'autodétermination qui permettra l'indépendance du Sahara Occidental, en respectant les résolutions de l'ONU.
- ◆ La fin du pillage des ressources naturelles au Sahara Occidental, conformément à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.
- ◆ La fin des violations des droits humains par le Royaume du Maroc au Sahara Occidental, la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines, ainsi que l'ouverture du territoire occupé aux commissions d'observateurs internationaux et la protection des défenseurs des droits humains.
- ◆ La fin des manœuvres militaires encouragées par le gouvernement marocain dans l'espace du Sahara Occidental, que ce soit terrestre, maritime ou aérien.

De même, dénoncer l'illégalité des reconnaissances unilatérales par différents gouvernements (Espagne, France, Etats-Unis, etc.) de la marocanité du Sahara Occidental, car elles vont contre le droit international et les droits légitimes du peuple sahraoui.

1.2. Continuer à promouvoir une CAMPAGNE pour faire pression sur le gouvernement espagnol, compte tenu de son statut de puissance administrante du territoire et de sa responsabilité, pour qu'il **favorise**:

- ◆ L'inversion du positionnement en faveur des revendications marocaines sur le Sahara occidental, en contravention flagrante avec le droit international, les principes et résolutions de l'ONU et les droits légitimes du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.
- ◆ L'annulation des accords de Madrid de 1975 et promouvoir les initiatives politiques nécessaires à la défense des droits légitimes du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une question de décolonisation dans le cadre des Nations Unies.

- ◆ La reconnaissance du statut diplomatique de la représentation du Front Polisario en Espagne, en tenant compte de son statut de représentant unique et légitime du peuple sahraoui, tel qu'établi par les résolutions des Nations unies et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne
- ◆ L'augmentation de manière significative de la coopération humanitaire et de développement avec la population réfugiée sahraouie, à travers des formules qui garantissent sa durabilité et le maintien des services essentiels à la population réfugiée à Tindouf.

Pour cette campagne, la Commission de suivi précisera le contenu, le calendrier et la mise en œuvre de celle-ci en favorisant la coordination avec les autres ateliers au sein de la *Task Force*.

1.3. Demande d'une solution urgente à l'état de guerre actuel qui évite l'escalade militaire dans la région et la mort de personnes innocentes. Cela passe par une action résolue et crédible de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne sur le Royaume du Maroc pour assurer le respect du droit international au Sahara Occidental et la mise en œuvre des résolutions de l'ONU qui garantissent le choix de l'indépendance pour le peuple sahraoui. À cette fin, une action permanente de *lobbying* auprès des différentes institutions nationales et internationales dans le cadre de la coordination de l'EUCOCO devient indispensable.

2. Les priorités pour continuer à soutenir le développement et la consolidation de l'État sahraoui d'ici 2025 seront axées sur le renforcement:

- ◆ Du système national de santé.
- ◆ Du système national d'éducation.
- ◆ De la fonction publique dans tous les ministères.
- ◆ De la création d'emplois dans les camps, en particulier pour les femmes et les jeunes.
- ◆ De la participation démocratique de la population, en renforçant le bon fonctionnement des *dairas* et des *wilayas*.
- ◆ Du développement des territoires sous juridiction du Front Polisario.

Pour atteindre cet objectif, il est crucial **de garantir l'établissement d'un système d'incitations et de motivations** pour maintenir les travailleurs sahraouis dans ces services publics dans les camps de réfugiés, en évitant leur émigration et en garantissant le service dans des conditions minimales. Pour ce faire, un projet spécifique de coopération sera géré auprès des différents gouvernements et institutions publiques, articulé de manière à ne pas entraîner une diminution de la coopération au développement et de l'aide humanitaire actuelle.

Afin d'obtenir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins décrits ci-dessus, il est nécessaire d'impliquer :

- ◆ L'État espagnol en tant que puissance administrante du Sahara Occidental.
- ◆ L'Union européenne et les organismes des Nations Unies.

- ◆ Les villes et gouvernements régionaux et nationaux.

La Commission de suivi, à son tour, fera un lobbying permanent pour obtenir ces fonds dans chacune des institutions et pays.

3. Outre le système d'incitations, il est indispensable d'augmenter sensiblement la coopération décentralisée et bilatérale visant à:

- ◆ Faire face aux dégâts des inondations de septembre 2024.
- ◆ La coopération au développement et l'aide humanitaire pour répondre aux besoins de base et créer des emplois.
- ◆ Projets de développement des territoires relevant de la juridiction du Front Polisario.
- ◆ Ressources destinées à couvrir les besoins dans le territoire occupé.
- ◆ Projets de soutien aux fonctions administratives des *wilayas* et *dairas*. Le Ministère de la coopération de la RASD élaborera une proposition à ce sujet.

Les projets de Vacances en paix sont très importants, ainsi que divers projets de santé, d'éducation et de fonctionnement des services publics qui sont promus dans différents pays.

On a prévu de mener des campagnes de plaidoyer afin de demander aux institutions donatrices et aux organisations sociales une augmentation substantielle et durable de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Ainsi que les contenus identitaires du peuple sahraoui, ses valeurs culturelles, son histoire etc. Touchant surtout les jeunes générations.

4. Continuer à solliciter la participation de nouvelles villes et de nouveaux gouvernements régionaux afin de collaborer dans ces domaines:

- ◆ Formation technique pour les travailleurs sahraouis.
- ◆ Des conseils techniques sur des questions spécifiques.
- ◆ Bénéficiaire de l'expérience en matière de gestion des services publics.
- ◆ Le fonctionnement administratif et bureaucratique.
- ◆ La fourniture de ressources financières et matérielles.

À cette fin, de nouveaux jumelages avec les *wilayas* et *dairas* sahraouis et des accords de coopération à caractère stable seront encouragés et un protocole de contenu et d'actions sera mis en place.

À cette fin, nous allons organiser des conférences dans chaque pays et au niveau international sur les villes solidaires et les jumelages.

Optimiser l'utilisation des ressources en faisant un bon usage des nouvelles technologies pour soutenir la gestion du gouvernement à tous les niveaux, avec les objectifs suivants:

- ◆ Création d'un groupe de travail chargé de cette tâche.
- ◆ Rédaction de la base légale pour le traitement des informations.

- ◆ Identification des processus concrets à informatiser.
- ◆ Répondre aux besoins en termes d'infrastructures technologiques.
- ◆ Formation continue du personnel.
- ◆ Utilisation et mise à jour des nouvelles technologies, créateurs de contenu et réseaux sociaux
- ◆ **5. Intégrer l'engagement à la promotion des objectifs de développement durable (ODD)** au niveau communicatif. Il s'agit d'un accord politique de presque tous les gouvernements du monde et applicable dans tous ses contenus à la situation du Sahara occidental.

6. Priorités pour 2025:

1. **Promouvoir** des projets visant à gérer les nouvelles incitations dans les différentes institutions, qui seront coordonnés par le Secrétariat.

2. **Accroître** la coopération au développement et l'aide humanitaire, en promouvant le programme proposé par le Ministère de la Coopération de la RASD et en encourageant les conventions pertinentes pour assurer une plus grande durabilité.

3. **Organisation de** conférences de villes solidaires et jumelées dans différents pays:

- Camps de réfugiés sahraouis à Tindouf: du 24 au 28 février 2025
- Dans l'état espagnol, coordonné par FEDISSAH le 16 mai 2025 à Vilanova i la Geltru (Catalogne)
- En Italie le 7 juillet 2025 (la ville n'est pas encore déterminée)
- En France, à préciser.

7. Fonctionnement de la Commission de suivi de l'atelier pour la promotion et la coordination du plan de travail 2025:

La Commission sera composée des responsables sahraouis et du mouvement solidaire des différents pays qui coordonnent ces thèmes. Il disposera d'un **secrétariat de coordination** pour faciliter le fonctionnement et le suivi permanent du plan approuvé, ainsi que le calendrier des réunions programmées et la coordination avec la *Task Force*.

La Commission sera coordonnée par Carmelo Ramirez et Abdulah Arabi et **convoquée dans la deuxième quinzaine de janvier** pour fixer le déroulement du plan de travail, son calendrier et sa mise en œuvre.

Lisbonne, 30 novembre 2024